



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16/12/2021

Le Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni Salle des fêtes, Place du 8 mai 1945, 78440 Gargenville, en séance publique, sous la présidence de Raphaël COGNET, Président.

La séance est ouverte à 18h15

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Etaient présents :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BEDIER Pierre, BEGUIN Gérard, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa Waly, DE LAURENS Benoît, DEBUISSER Michèle, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DUBOIS Christel, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL HAIMER Khattari, FONTAINE Franck, FORAY-JEAMMOT Albane, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIS Jean-Luc, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HONORE Marc, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFMANN Karine, KHARJA Latifa, KOEING FILISIKA Honorine, LE GOFF Séverine, LEBOUIC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEPINTE Fabrice, LITTIÈRE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel, MELOTTO Louise, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MORILLON Atika, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, OLIVE Karl, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PEULVAST-BERGEAL Annette, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente Félicité, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile

Formant la majorité des membres en exercice (102 présents / 141 conseillers communautaires).

Absent(s) représenté(s) : 14

BENHACOUN Ari (donne pouvoir à DAMERGY Sami), BOUDET Maurice (donne pouvoir à SANTINI Jean-Luc), CHARNALLET Hervé (donne pouvoir à DEVEZE Fabienne), DE PORTES Sophie (donne pouvoir à PRELOT Charles), DOS SANTOS Sandrine (donne pouvoir à CONTE Karine), JAMMET Marc (donne pouvoir à GUIDECOQ Christine), KERIGNARD Sophie (donne pouvoir à KHARJA Latifa), LAIGNEAU Jean-Pierre (donne pouvoir à KAUFMANN Karine), LAVIGOGNE Jacky (donne pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne), LEMARIE Lionel (donne pouvoir à JOSSEAUME Dominique), MONNIER

Georges (donne pouvoir à SMAANI Aline), NICOT Jean-Jacques (donne pouvoir à CONTE Karine), SIMON Josiane (donne pouvoir à MOUTENOT Laurent), ZUCCARELLI Fabrice (donne pouvoir à GRIS Jean-Luc)

Absent(s) non représenté(s) : 25

ANCELOT Serge (absent excusé), ARENOU Catherine (absent excusé), BERTRAND Alain (absent excusé), BRUSSEAUX Pascal (absent excusé), DAFF Amadou Talla (absent excusé), DAUGE Patrick (absent excusé), DAZELLE François (absent excusé), DEBRAY-GYRARD Annie (absent excusé), FAVROU Paulette (absent excusé), GARAY François (absent excusé), GASSAMA Aliou (absent excusé), GRIMAUD Lydie (absent excusé), HERZ Marc (absent excusé), HOULLIER Véronique (absent excusé), LANGLOIS Jean-Claude (absent excusé), LAVANCIER Sébastien (absent excusé), MARIAGE Joël (absent excusé), MARTIN Nathalie (absent excusé), NAUTH Cyril (absent excusé), NEDJAR Djamel (absent excusé), NICOLAS Christophe (absent excusé), POURCHE Fabrice (absent excusé), RIOU Hervé (absent excusé), TELLIER Martine (absent excusé), VOYER Jean-Michel (absent excusé)

AU COURS DE LA SEANCE : AOUN Cédric (départ au point 4), DAFF Amadou Talia (arrivé au point 4), GASSAMA Aliou (arrivé au point 4), SIMON Josiane (arrivé au point 4), MARTIN Nathalie (arrivée au point 20), DOS SANTOS Sandrine (arrivée au point 25), DAZELLE François (arrivé au point 34), JEANNE Stéphane (départ au point 35).

Secrétaire de séance : Louise MELOTTO

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 9 novembre 2021 : adopté à l'unanimité.

CC_2021-12-16_01 - DESIGNATION D'UN MEMBRE EN COMMISSION 2 "ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE"

Rapporteur : Raphaël COGNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

83 POUR

0 CONTRE

3 ABSTENTION : CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine

17 NE PREND PAS PART : BEDIER Pierre, CHARBIT Jean-Christophe, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DELRIEU Christophe, DIOP Dieynaba, DUMOULIN Pierre-Yves, JAUNET Suzanne, LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, LEBOUC Michel, MORILLON Atika, MOUTENOT Laurent, NICOT Jean-Jacques représenté(e) par CONTE Karine, PRELOT Charles, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, SIMON Josiane représenté(e) par MOUTENOT Laurent

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : DESIGNE Monsieur Denis BOURE membre de la commission n°2 « Attractivité du Territoire ».

CC_2021-12-16_02 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU NOUVEAU COLLEGE A MANTES LA JOLIE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Raphaël COGNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

83 POUR

0 CONTRE

3 ABSTENTION : CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine

17 NE PREND PAS PART : BEDIER Pierre, CHARBIT Jean-Christophe, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DELRIEU Christophe, DIOP Dieynaba, DUMOULIN Pierre-Yves, JAUNET Suzanne, LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, LEBouc Michel, MORILLON Atika, MOUTENOT Laurent, NICOT Jean-Jacques représenté(e) par CONTE Karine, PRELOT Charles, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, SIMON Josiane représenté(e) par MOUTENOT Laurent

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : ABROGE la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein des Conseils d'administration des collèges André Chénier et Paul Cézanne à Mantes-la-Jolie, fixée par la délibération du Conseil communautaire CC_2020-09-24_24 du 24 septembre 2020.

ARTICLE 2 : DESIGNÉ Aliou GASSAMA, représentant titulaire et Edwige HERVIEUX, représentante suppléante de la Communauté urbaine au sein du Conseil d'administration du Nouveau collège de Mantes-la-Jolie.

CC_2021-12-16_03 - COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES, D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA BASE DE LOISIRS ET DE PLEIN AIR (SMEAG BLPA) DU VAL DE SEINE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Raphaël COGNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

90 POUR

0 CONTRE

3 ABSTENTION : CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine

10 NE PREND PAS PART : CHARBIT Jean-Christophe, DELRIEU Christophe, HONORE Marc, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, POYER Pascal, REBREYEND Marie-Claude, RIPART Jean-Marie, SIMON Josiane représenté(e) par MOUTENOT Laurent, TURPIN Dominique

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : DESIGNÉ Gaëlle PELATAN représentante titulaire de la Communauté urbaine au sein du Comité syndical du SMEAG de la base de loisirs et de plein air du Val de Seine.

CC_2021-12-16_04 - REALISATION DU QUARTIER DE LA GARE ET DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL D'EPONE-MEZIERES : DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE, DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI ET ENQUETE PARCELLAIRE AUPRES DU PREFET DES YVELINES POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES

Rapporteur : Pierre BEDIER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

90 POUR

0 CONTRE

3 ABSTENTION : CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine

10 NE PREND PAS PART : CHARBIT Jean-Christophe, DELRIEU Christophe, HONORE Marc, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, POYER Pascal, REBREYEND Marie-Claude, RIPART Jean-Marie, SIMON Josiane représenté(e) par MOUTENOT Laurent, TURPIN Dominique

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement du quartier de la gare et du pôle d'échanges multimodal sur les communes d'Epône et de Mézières-sur-Seine, ladite DUP emportant mise en compatibilité du PLUi,

ARTICLE 2 : APPROUVE le dossier d'enquête parcellaire préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération au profit de la Communauté urbaine,

ARTICLE 3 : APPROUVE le projet de dossier de mise en compatibilité du PLUi, en vue du lancement de la procédure de mise en compatibilité,

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à demander à Monsieur le Préfet des Yvelines de :

- prescrire l'ouverture d'une enquête publique préalable de la réalisation par la Communauté Urbaine du projet d'aménagement du quartier de la gare et du pôle d'échanges multimodal sur les Communes d'Epône et de Mézières-sur-Seine, ladite DUP emportant mise en compatibilité du PLUi,

- prescrire l'ouverture d'une enquête parcellaire conjointe préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération au profit de la Communauté urbaine conformément au plan et à l'état parcellaire joints à la délibération,

- constater l'urgence du projet sur le fondement de l'article L.232-1 du code de l'expropriation.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président, à l'issue de l'enquête publique et sous réserve de l'approbation d'une déclaration de projet par le conseil communautaire, à solliciter de Monsieur le Préfet des Yvelines la prise d'un arrêté déclarant d'utilité publique et urgent la réalisation par la Communauté Urbaine du projet d'aménagement du quartier de la gare et du Pôle d'Echanges Multimodal sur les Communes d'Epône et de Mézières-sur-Seine, emportant mise en compatibilité du PLUi et rendant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation du projet,

ARTICLE 6 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CC_2021-12-16_05 - BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

94 POUR

0 CONTRE

6 ABSTENTION : CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine, LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, REYNAUD-LEGER Jocelyne, VIREY Louis-Armand

4 NE PREND PAS PART : DAFF Amadou Talla, DELRIEU Christophe, DUMOULIN Pierre-Yves, RIPART Jean-Marie

Le Conseil communautaire,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget principal ci-annexée et arrêtée à la somme de 17 775 000,00 €.

CC_2021-12-16_06 - GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE PAR AUTORISATIONS DE PROGRAMME/AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT : ADOPTION D'UN REGLEMENT

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

100 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION : NAUTH Cyril

4 NE PREND PAS PART : DAFF Amadou Talla, DELRIEU Christophe, MOUTENOT Laurent, PLACET Evelyne

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE le règlement de autorisations d'engagement-autorisations de programme et crédits de paiement (AE-APCP).

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

CC_2021-12-16_07 - CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT POUR HUIT PROJETS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

97 POUR

0 CONTRE

2 ABSTENTION : NAUTH Cyril, REYNAUD-LEGER Jocelyne

6 NE PREND PAS PART : DAFF Amadou Talla, DUBOIS Christel, LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE la création des autorisations de programme et des crédits de paiement correspondants.

ARTICLE 2 : PRECISE que le chapitre budgétaire indiqué pour chaque autorisation de programme correspond à un chapitre de dépenses « opération » en section d'investissement.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

CC_2021-12-16_08 - BUDGET ANNEXE DECHETS : ADOPTION D'UN BUDGET DE REFERENCE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2022

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

100 POUR

1 CONTRE : JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine

1 ABSTENTION : NAUTH Cyril

3 NE PREND PAS PART : DUBOIS Christel, LEMARIE Lionel représenté(e) par JOSSEAUME Dominique, SATHOUD Innocente Félicité

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'ouverture de crédits budgétaires 2022 par anticipation pour la section de fonctionnement du budget annexe déchets,

ARTICLE 2 : APPROUVE les modalités de calcul et les montants des crédits budgétaires proposés par anticipation pour permettre l'exécution des dépenses de fonctionnement du budget annexe déchets sur les quatre premiers mois de l'exercice 2022.

ARTICLE 3 : AUTORISE la création d'un compte de trésorerie dit « 515 », dédié au budget annexe déchets.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CC_2021-12-16_09 - BUDGET ANNEXE DECHETS : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION POUR 2022

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

94 POUR

0 CONTRE

2 ABSTENTION : JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine, NAUTH Cyril

9 NE PREND PAS PART : BEGUIN Gérard, DAMERGY Sami, DUBOIS Christel, JOSSEAUME Dominique, LEMARIE Lionel représenté(e) par JOSSEAUME Dominique, MAUREY Daniel, MELOTTO Louise, MORILLON Atika, SATHOUD Innocente Félicité

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président de la Communauté urbaine à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget annexe déchets avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2021 sur le budget principal au titre de la compétence déchets, hors restes à réaliser et crédits afférents au remboursement de la dette.

ARTICLE 2 : AUTORISE l'ouverture des crédits par anticipation, au titre de l'exercice 2022, sur le budget annexe déchets de la Communauté urbaine.

CC_2021-12-16_10 - BUDGET PRINCIPAL : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION POUR 2022

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

98 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION : JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine

6 NE PREND PAS PART : CHARBIT Jean-Christophe, COLLADO Pascal, DUBOIS Christel, MEUNIER Patrick, NAUTH Cyril, SANTINI Jean-Luc

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président de la Communauté urbaine à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2021 du budget principal hors restes à réaliser et ne comprenant pas les crédits afférents au remboursement de la dette.

ARTICLE 2 : AUTORISE l'ouverture des crédits par anticipation, au titre de l'exercice 2022, sur le budget principal de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, telle que proposée ci-après par chapitre budgétaire et par nature.

ARTICLE 3 : PRECISE que ces ouvertures de crédits par anticipation s'entendent hors autorisations de programme sur lesquelles le Président peut liquider et mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2022 selon la délibération d'ouverture de ces autorisations de programme.

CC_2021-12-16_11 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION POUR 2022

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

98 POUR

2 ABSTENTION : JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine, NAUTH Cyril

5 NE PREND PAS PART : CALLONNEC Gaël, DUBOIS Christel, DUMOULIN Pierre-Yves, LÉCOLE Gilles, MONNIER Georges représenté(e) par SMAANI Aline

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président de la Communauté urbaine à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement sur le budget annexe eau potable avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2021 du budget annexe eau potable, hors restes à réaliser et ne comprenant pas les crédits afférents au remboursement de la dette.

ARTICLE 2 : AUTORISE l'ouverture des crédits par anticipation, au titre de l'exercice 2022, sur le budget annexe eau potable de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, telle que proposée ci-après par chapitre budgétaire et par nature.

CC_2021-12-16_12 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION POUR 2022

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

98 POUR

0 CONTRE

2 ABSTENTION : JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine, NAUTH Cyril

5 NE PREND PAS PART : CALLONNEC Gaël, DUBOIS Christel, DUMOULIN Pierre-Yves, LÉCOLE Gilles, MONNIER Georges représenté(e) par SMAANI Aline

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président de la Communauté urbaine à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement sur le budget annexe assainissement avant le vote du budget primitif 2022 dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2021 du budget annexe assainissement hors restes à réaliser et ne comprenant pas les crédits afférents au remboursement de la dette.

ARTICLE 2 : AUTORISE l'ouverture des crédits par anticipation, au titre de l'exercice 2022, sur le budget annexe assainissement de la Communauté urbaine, telle que proposée ci-après par chapitre budgétaire et par nature.

CC_2021-12-16_13 - REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX : FIXATION DES TARIFS AU 1ER JANVIER 2022

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

96 POUR

0 CONTRE

4 ABSTENTION : CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine, NAUTH Cyril

5 NE PREND PAS PART : BREARD Jean-Claude, DUBOIS Christel, LÉCOLE Gilles, OLIVE Karl, POYER Pascal

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : RECONDUIT à l'identique, à compter du 1^{er} janvier 2021, les dispositions techniques et tarifaires en vigueur sur le territoire de la Communauté urbaine, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2017, pour la redevance spéciale des déchets industriels et commerciaux des territoires des communes de Poissy, de Conflans-Sainte-Honorine, d'Aulnay-sur-Mauldre, Flins-sur-Seine et Nézel.

ARTICLE 2 : COMPLETE la délibération du Conseil communautaire du 12 décembre 2019 pour les communes de Buchelay, Drocourt, Follainville-Dennemont, Guerville, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise et Rosny-sur Seine pour laquelle un volume supplémentaire de ramassage de 360 litres est ajouté aux tarifs d'ores et déjà en vigueur, donnant lieu à l'instauration d'un tarif complémentaire.

ARTICLE 3 : RECONDUIT à compter du 1^{er} janvier 2022, le montant révisé de la redevance spéciale sur le territoire de la commune d'Achères.

ARTICLE 4 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget annexe déchets, chapitre 70, article 70613, fonction 812.

CC_2021-12-16_14 - CONTRAT « YVELINES TERRITOIRES » AVEC LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET LES VILLES DE MANTES-LA-JOLIE, LES MUREAUX, POISSY ET CONFLANS-SAINTE-HONORINE : AVENANT N°1

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

89 POUR

3 CONTRE : CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, VIREY Louis-Armand

10 ABSTENTION : GIRAUD Lionel, JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine, LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel, MERY Philippe, MOISAN Bernard, NAUTH Cyril, OLIVIER Sabine, REYNAUD-LEGER Jocelyne

4 NE PREND PAS PART : DUBOIS Christel, MADEC Isabelle, POYER Pascal, QUIGNARD Martine

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au Contrat Yvelines Territoires signé avec le Département des Yvelines et les communes de Conflans-Sainte-Honorine ; Mantes-la-Jolie, des Mureaux et de Poissy.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer l'avenant et tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2021-12-16_15 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

98 POUR

0 CONTRE

3 ABSTENTION : LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, NAUTH Cyril, REYNAUD-LEGER Jocelyne

5 NE PREND PAS PART : CHAMPAGNE Stéphan, COLLADO Pascal, DUBOIS Christel, GODARD Carole, VIREY Louis-Armand

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables listées dans le tableau récapitulatif annexé, établi à partir des états transmis par le service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie pour un montant total de 9 530,81 euros (neuf mille cinq cent trente euros et quatre-vingts centimes),

ARTICLE 2 : PREND ACTE des créances éteintes dont les listes sont également annexées à la présente délibération pour un montant total de 34 742,28 euros (trente-quatre mille sept cent quarante-deux euros et vingt-huit centimes),

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits sont inscrits aux budgets concernés, au chapitre 65, articles 6541 et 6542.

CC_2021-12-16_16 - TRANSFERTS DES RESULTATS A VALOSEINE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS (SIVATRU) : RECTIFICATION

RETIRER DE L'ORDRE DU JOUR

CC_2021-12-16_53 - ETALEMENT DES CHARGES BUDGETAIRES RELATIVES AU REVERSEMENT D'ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : DEMANDE D'AUTORISATION CONJOINTE AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES ET DE LA DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES

Rapporteur : Raphaël COGNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

100 POUR

0 CONTRE

2 ABSTENTION : GASSAMA Aliou, NAUTH Cyril

5 NE PREND PAS PART : BREARD Jean-Claude, DAZELLE François, DUBOIS Christel, MALAIS Anne-Marie, RIPART Jean-Marie

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'autorisation dérogatoire d'étalement de charges budgétaire accordée par la direction générale des finances publiques et la direction générale des collectivités locales afin de procéder, à titre exceptionnel, à l'étalement de charges budgétaire, relatif au reversement des attributions de compensation sur cinq années pour un montant total de 11,88 M€ (onze-millions-huit-cent-quatre-vingt-mille euros).

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à effectuer l'ensemble des démarches et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

CC_2021-12-16_17 - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « CHOOSE PARIS REGION » : ADOPTION D'UNE CONVENTION-CADRE

Rapporteur : Fabienne DEVEZE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

97 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

9 NE PREND PAS PART : CHARBIT Jean-Christophe, HERVIEUX Edwige, JOREL Thierry, MAUREY Daniel, NAUTH Cyril, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, SIMON Josiane, VIREY Louis-Armand

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention-cadre de partenariat à conclure entre la Communauté urbaine et « Choose Paris Region » ayant pour objet de préciser et encadrer les modalités de leur collaboration.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération est sans incidence budgétaire.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

CC_2021-12-16_18 - DEMANDES DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES AU TITRE DE 2022 : AVIS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Fabienne DEVEZE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

101 POUR

3 CONTRE : CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine

1 ABSTENTION : TANGUY Jacques

1 NE PREND PAS PART : LÉCOLE Gilles

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable aux demandes des communes concernant la dérogation au repos dominical pour l'année 2022 pour les branches d'activités des commerces non alimentaires et alimentaires, à l'exclusion des hypermarchés (surface de vente égale ou supérieure à 2500 m² - code NAF 47.11F) pour lesquels le nombre d'ouverture est limité à sept dimanches.

ARTICLE 2 : EMET un avis favorable aux demandes des communes concernant la dérogation au repos dominical pour l'année 2022 pour les branches d'activités des commerces non alimentaires et alimentaires, hors hypermarchés (code NAF 47.11F).

ARTICLE 3 : EMET un avis favorable aux demandes des communes concernant la dérogation au repos dominical pour l'année 2022 pour la branche d'activités des hypermarchés (surface de vente égale ou supérieure à 2500 m² - code NAF 47.11F), sous réserve de limiter la liste à sept dimanches parmi les propositions transmises pour cette branche d'activité.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera notifiée aux communes concernées.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_2021-12-16_19 - CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION, LA GESTION ET LA COMMERCIALISATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMPOSE DES PEPINIERES D'ENTREPRISES ET HOTELS D'ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE : AVENANT N°3

Rapporteur : Fabienne DEVEZE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

97 POUR

0 CONTRE

3 ABSTENTION : GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine, NAUTH Cyril

6 NE PREND PAS PART : JOREL Thierry, KOEING FILISIKA Honorine, OLIVIER Sabine, PRIMAS Sophie, TANGUY Jacques, VIREY Louis-Armand

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°3 au contrat de concession de service public pour l'exploitation, la gestion et la commercialisation d'un ensemble immobilier conclu avec la société publique locale Grand Paris Seine et Oise Immobilier d'entreprises.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : PRECISE que l'avenant ne génère aucun impact financier

CC_2021-12-16_20 - IMPLANTATION D'UNE CLINIQUE A AUBERGENVILLE : DEFINITION DES OBJECTIFS ET MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA DECLARATION DE PROJET D'INTERET GENERAL

Rapporteur : Fabienne DEVEZE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

98 POUR

0 CONTRE

5 ABSTENTION : BREARD Jean-Claude, CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine

3 NE PREND PAS PART : COLLADO Pascal, MARTINEZ Paul, NAUTH Cyril

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'engagement de la procédure de déclaration de projet d'intérêt général pour l'implantation d'une clinique à Aubergenville.

ARTICLE 2 : APPROUVE les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable en application des articles L.103-2 et L.103-3 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera affichée au siège de la Communauté urbaine pendant un mois ainsi que dans la commune d'Aubergenville et fera l'objet d'une insertion dans un journal d'annonces légales.

ARTICLE 4 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget principal, pour un montant de 1 000 € (mille euros) au chapitre 20, nature 2033, fonction 820.

CC_2021-12-16_21 - ACCUEIL DE TOURNAGES : CREATION DE TARIFS

Rapporteur : Karl OLIVE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

99 POUR

0 CONTRE

2 ABSTENTION : AIT Eddie, BREARD Jean-Claude

5 NE PREND PAS PART : CHARBIT Jean-Christophe, COLLADO Pascal, KOEING FILSIKA Honorine, NICOT Jean-Jacques représenté(e) par CONTE Karine, TANGUY Jacques

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : ABROGE partiellement la délibération du Conseil communautaire n° CC_2016_06-23-78 du 23 juin 2016 en ce qu'elle reconduit les tarifs de mise à disposition des salles du Conservatoire à rayonnement départemental pour les structures extérieures, et en particulier pour les demandes de location dans le cadre de tournages et séances de photographies,

ARTICLE 2 : APPROUVE la grille tarifaire pour les tournages et prises de vue à compter du 1^{er} janvier 2022,

ARTICLE 3 : AUTORISE un abattement de 15 % sur les tarifs pour les productions présentes pour plus de 48 heures, consécutives ou non, sur un ou plusieurs sites,

ARTICLE 4 : AUTORISE la gratuité pour les tournages réalisés par des élèves et étudiants d'écoles et d'universités,

ARTICLE 5 : PRECISE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2022, chapitre 75 – nature 752, fonction 95.

CC_2021-12-16_22 - RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DES FLEURS A CARRIERES-SOUS-POISSY : CONVENTION PRIOR RENOVATION URBAINE AVEC LE DEPARTEMENT DES YVELINES, LA VILLE DE CARRIERES-SOUS-POISSY ET LE BAILLEUR SOCIAL CDC HABITAT

Rapporteur : Catherine ARENOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

103 POUR

1 CONTRE : NAUTH Cyril

1 ABSTENTION : REYNAUD-LEGER Jocelyne

1 NE PREND PAS PART : LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention particulière Prior'Yvelines 2021-2025 rénovation urbaine du quartier des Fleurs à Carrières-sous-Poissy, convention multipartite entre le Département des Yvelines, la Ville de Carrières-sous-Poissy, la Communauté urbaine et le bailleur social CDC Habitat.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2021-12-16_23 - RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE BEAUREGARD A POISSY : CONVENTION PRIOR RENOVATION URBAINE AVEC LE DEPARTEMENT DES YVELINES, LA VILLE DE POISSY ET LES BAILLEURS SOCIAUX DOMNIS, TOIT ET JOIE, RESIDENCES YVELINES ESSONNE ET VILOGIA

Rapporteur : Catherine ARENOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

99 POUR

1 CONTRE : NAUTH Cyril

3 ABSTENTION : LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, REYNAUD-LEGER Jocelyne, WOTIN Maël

3 NE PREND PAS PART : HONORE Marc, MOUTENOT Laurent, PRELOT Charles

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention particulière Prior'Yvelines 2021-2025 rénovation urbaine du quartier de Beauregard à Poissy, convention multipartite avec le Département des Yvelines, la Ville de Poissy et les bailleurs sociaux Domnis, Toit et Joie, Les Résidences Yvelines Essonne, Vilogia.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2021-12-16_24 - NOUVEAU PROJET NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DU VAL FOURRE A MANTES-LA-JOLIE : BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Rapporteur : Catherine ARENOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

92 POUR

1 CONTRE : JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine

5 ABSTENTION : GUIDECOQ Christine, LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, MAUREY Daniel, NAUTH Cyril, REYNAUD-LEGER Jocelyne

8 NE PREND PAS PART : CALLONNEC Gaël, CHARBIT Jean-Christophe, CONTE Karine, FORAY-JEAMMOT Albane, HONORE Marc, JAUNET Suzanne, MORILLON Atika, NICOT Jean-Jacques représenté(e) par CONTE Karine

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE le bilan de la concertation préalable du nouveau projet national de renouvellement urbain du quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à mettre en œuvre toutes les mesures et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC_2021-12-16_25 - DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE : CONVENTION PRIOR-DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL AVEC LA VILLE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE, LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE

Rapporteur : Stephan CHAMPAGNE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

98 POUR

0 CONTRE

4 ABSTENTION : LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, LEPINTE Fabrice, NAUTH Cyril, REYNAUD-LEGER Jocelyne

4 NE PREND PAS PART : AIT Eddie, COGNET Raphaël, DAFF Amadou Talla, SIMON Josiane

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de développement résidentiel 2021-2025 sur le territoire de Conflans-Sainte-Honorine, à conclure entre le Département des Yvelines, la Ville de Conflans-Sainte-Honorine, dans le cadre du programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle (PRIOR).

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

CC_2021-12-16_26 - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT-RENOUVELLEMENT URBAIN A MANTES-LA-JOLIE : APPROBATION DE LA MISE EN PLACE ET DES OBJECTIFS

Rapporteur : Stephan CHAMPAGNE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

96 POUR

2 CONTRE : JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine, NAUTH Cyril

2 ABSTENTION : LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, REYNAUD-LEGER Jocelyne

6 NE PREND PAS PART : COGNET Raphaël, DAFF Amadou Talla, LEBouc Michel, MAUREY Daniel, MOUTENOT Laurent, PIERRET Dominique

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain sur le périmètre ORT de la commune de Mantes-la-Jolie et ses objectifs à savoir :

- la réhabilitation de logements (y compris amélioration thermique et adaptation pour le maintien à domicile) ;
- la lutte contre l'habitat indigne ;
- la remise sur le marché de logements vacants ;
- la valorisation du patrimoine ;
- l'accompagnement des copropriétés non organisées, en difficulté.

CC_2021-12-16_27 - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) SUR LE PERIMETRE DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) DE LA COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONCERTATION PREALABLE

Rapporteur : Stephan CHAMPAGNE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

96 POUR

2 CONTRE : JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine, NAUTH Cyril

2 ABSTENTION : LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, REYNAUD-LEGER Jocelyne

6 NE PREND PAS PART : CHARBIT Jean-Christophe, COLLADO Pascal, CONTE Karine, GIRAUD Lionel, MAUREY Daniel, PLACET Evelyne

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : DECIDE d'engager la procédure de concertation préalable relative à la première OPAH-RU sur le périmètre ORT de Mantes-la-Jolie dont les objectifs sont :

- la réhabilitation de logements (y compris amélioration thermique et adaptation pour le maintien à domicile) ;
- la lutte contre l'habitat indigne ;
- la remise sur le marché de logements vacants ;
- la valorisation du patrimoine ;
- l'accompagnement des copropriétés non organisées, en difficulté.

ARTICLE 2 : APPROUVE les modalités de concertation publique établies ci-après :

- la création d'un dossier de concertation comprenant la présente délibération, un plan de situation, le périmètre de concertation, une notice explicative des objectifs et enjeux de l'opération ;
- la mise à disposition du dossier de concertation sur le site internet de la Communauté urbaine ;
- la mise à disposition d'un registre papier à l'Hôtel de Ville de Mantes-la-Jolie ;
- l'organisation d'une réunion publique dont la date serait préalablement annoncée sur le site internet de la Communauté urbaine.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à conduire la procédure de concertation pour la première OPAH-RU du périmètre ORT de Mantes-la-Jolie et à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

CC_2021-12-16_28 - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DU CENTRE-VILLE DES MUREAUX POUR LA PERIODE 2021-2026 : CONVENTION AVEC L'ETAT, L'ANAH, ET LA VILLE DES MUREAUX

Rapporteur : Stephan CHAMPAGNE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

93 POUR

1 CONTRE : NAUTH Cyril

3 ABSTENTION : LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, OLIVIER Sabine, REYNAUD-LEGER Jocelyne

9 NE PREND PAS PART : CALLONNEC Gaël, DUBOIS Christel, DUMOULIN Pierre-Yves, JEANNE Stéphane, MAUREY Daniel, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, PHILIPPE Carole, SATHOUD Innocente Félicité

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention d'opération entre l'Etat, l'ANAH, la Communauté urbaine et la commune des Mureaux en annexe.

ARTICLE 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel du suivi-animation de l'opération.

ARTICLE 3 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget principal, sur les exercices budgétaires 2021 à 2026, pour un montant de 483 369 € (quatre-cent-quatre-vingt-trois-mille-trois-cent-soixante-neuf euros) au chapitre 20, nature 2031, fonction 70.

ARTICLE 4 : AUTORISE à signer ladite convention et tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2021-12-16_29 - PROGRAMME "HABITER MIEUX" : CONVENTION TERRITORIALE AVEC L'AGENCE NATIONALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (ANAH) ET LE DEPARTEMENT DES YVELINES

Rapporteur : Stephan CHAMPAGNE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

89 POUR

0 CONTRE

6 ABSTENTION : SAINZ Luis, VIREY Louis-Armand, LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, REYNAUD-LEGER Jocelyne, MARTINEZ Paul, NAUTH Cyril.

10 NE PREND PAS PART : DAZELLE François, DUBOIS Christel, EL HAIMER Khattari, DUMOULIN Pierre-Yves, OLIVIER Sabine, SATHOUD Innocente Félicité, VOYER Jean-Michel, LAIGNEAU Jean-Pierre représenté(e) par Karine KAUFMANN, LEBouc Michel, RIPART Jean-Marie

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention territoriale avec l'ANAH et le Département des Yvelines dans le cadre du programme « Habiter mieux ».

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

CC_2021-12-16_30 - AMENAGEMENT DES POLES GARES EOLE DE MANTES-LA-JOLIE : ACQUISITION D'EMPRISES AUPRES DE LA SNCF

Rapporteur : Evelyne PLACET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

93 POUR

0 CONTRE

7 ABSTENTION : GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine, LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, MARTINEZ Paul, MERY Philippe, MOISAN Bernard, REYNAUD-LEGER Jocelyne

6 NE PREND PAS PART : CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, DUBOIS Christel, LÉCOLE Gilles, MOUTENOT Laurent, SAINZ Luis

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition, auprès de SNCF Gares & Connexions, sur la commune de Mantes-la-Jolie d'une emprise d'une superficie de 521 m² environ issue des parcelles cadastrées AI

n°425 et AI n° 426 située place du 8 mai 1945, au prix de 11 200 € (onze-mille-deux-cents euros) toutes taxes comprises et hors frais,

ARTICLE 2 : APPROUVE l'acquisition, auprès de SNCF Gares et Connexions, sur la commune de Mantes-la-Ville d'une emprise d'une superficie de 2 200 m² environ issue des parcelles cadastrées AB n°437 située rue Jean Jaouen à Mantes-la-Ville au prix de 1 600 000 € toutes taxes comprises et hors frais,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 4 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget principal, pour un montant de 11 200 € hors frais au chapitre 21, article 2115, fonction 815, pour un montant de 1 600 000 € (hors frais au chapitre 21, article 2115, fonction 815.

CC_2021-12-16_31 - AMENAGEMENT DES POLES GARES EOLE DE VERNEUIL ET DE VERNOUILLET/VERNEUIL : ACQUISITION D'EMPRISES AUPRES DE LA SNCF

Rapporteur : Evelyne PLACET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

86 POUR

0 CONTRE

6 ABSTENTION : GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine, LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, MERY Philippe, MOISAN Bernard, REYNAUD-LEGER Jocelyne

14 NE PREND PAS PART : BENHACOUN Ari représenté(e) par DAMERGY Sami, BROSSE Laurent, CHARBIT Jean-Christophe, COLLADO Pascal, DAFF Amadou Talla, DAMERGY Sami, DUBOIS Christel, GASSAMA Aliou, LONGEAULT François, MEUNIER Patrick, PRELOT Charles, RIPART Jean-Marie, SATHOUD Innocente Félicité, TURPIN Dominique

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition auprès de SNCF Gares & Connexions d'une emprise d'une superficie de 426 m² environ issue de la parcelle cadastrée AA n° 01 située avenue Marguerite Gilles à Verneuil-sur-Seine, au prix de 19 170 € (dix-neuf mille cent soixante-dix euros) toutes taxes comprises et hors frais,

ARTICLE 2 : APPROUVE l'acquisition auprès de SNCF Gares & Connexions d'une emprise d'une superficie de 4 800 m² environ issue de la parcelle cadastrée B n° 45 située à Verneuil-sur-Seine, au prix d'1 110 000 € (un million cent dix mille euros) toutes taxes comprises et hors frais,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 4 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget principal, pour un montant de 19 170 € (dix-neuf mille cent soixante-dix euros) hors frais au chapitre 21, article 2115, fonction 815, pour un montant de 1 110 000 € (un million cent dix mille euros) hors frais au chapitre 21, article 2115, fonction 815.

CC_2021-12-16_32 - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE DU SECTEUR DE LA POINTE DE VERNEUIL AVEC LA COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-SEINE, L'EPAMSA ET L'EPFIF : AVENANT DE PROROGATION N°5

Rapporteur : Evelyne PLACET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

97 POUR

0 CONTRE

3 ABSTENTION : LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, NAUTH Cyril, REYNAUD-LEGER Jocelyne

6 NE PREND PAS PART : DIOP Dieynaba, DUBOIS Christel, KAUFMANN Karine, LAIGNEAU Jean-Pierre représenté(e) par KAUFMANN Karine, LEPINTE Fabrice, ZAMMIT-POPESCU Cécile

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°5 la convention d'intervention foncière du secteur de la Pointe de Verneuil.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

CC_2021-12-16_33 - PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA VENTE BERTINE A ORGEVAL : DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE AUPRES DU PREFET DES YVELINES POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES

Rapporteur : Evelyne PLACET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

97 POUR

0 CONTRE

2 ABSTENTION : LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, REYNAUD-LEGER Jocelyne

8 NE PREND PAS PART : COLLADO Pascal, DEVEZE Fabienne, DUBOIS Christel, HONORE Marc, MEMISOGLU Ergin, MORILLON Atika, OLIVE Karl, RIPART Jean-Marie

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à demander au Préfet des Yvelines de :

- prescrire l'ouverture d'une enquête publique préalable à la DUP au profit de la Communauté urbaine, en vue de l'acquisition des emprises de terrains nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la rue de la vente Bertine à Orgeval ;
- prescrire conjointement l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable à la cessibilité des terrains au profit de la Communauté urbaine conformément au plan joint à la délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à l'issue de l'enquête publique à solliciter auprès du Préfet des Yvelines un arrêté déclarant d'utilité publique le projet au profit de la Communauté urbaine.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à l'issue de l'enquête parcellaire à solliciter auprès du Préfet des Yvelines un arrêté de cessibilité au profit de la Communauté urbaine.

Article 4 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CC_2021-12-16_34 - CONVENTION FINANCIERE AVEC LA SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS-NORMANDIE (SAPN) RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UNE VOIE D'ENTRECROISEMENT ENTRE LA BRETELLE D'ENTREE N°12 ET LA BRETELLE DE SORTIE N°13 DE L'A13 : AVENANT N°1

Rapporteur : Dominique TURPIN

Détail des votes : Rejetée à L'UNANIMITE

1 POUR : MELOTTO Louise

94 CONTRE : AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric représenté(e) par VOILLOT Bérengère, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BEDIER Pierre représenté(e) par SANTINI Jean-Luc, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari représenté(e) par DAMERGY Sami, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice représenté(e) par SANTINI Jean-Luc, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DAFF Amadou Talla, DAMERGY Sami, DAZELLE François, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, GASSAMA Aliou, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIS Jean-Luc, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HONORE Marc, JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFMANN Karine, KOEING FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre représenté(e) par KAUFMANN Karine, LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, LEBOUIC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel représenté(e) par JOSSEAUME Dominique, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges représenté(e) par SMAANI Aline, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MORILLON Atika, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NICOT Jean-Jacques représenté(e) par CONTE Karine, OLIVE Karl, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PEULVAST-BERGEAL Annette, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, WOTIN Maël, ZUCCARELLI Fabrice représenté(e) par GRIS Jean-Luc

8 ABSTENTION : BROUSSE Laurent, CHARBIT Jean-Christophe, DEBUISSER Michèle, FONTAINE Franck, MERY Françoise Guylaine, NAUTH Cyril, SAINZ Luis, ZAMMIT-POPESCU Cécile

4 NE PREND PAS PART : DUBOIS Christel, FORAY-JEAMMOT Albane, MAUREY Daniel, TANGUY Jacques

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : DESAPPROUVE l'avenant n° 1 à la convention financière du 3 août 2020 conclue avec la SAPN, portant sur le réaménagement du diffuseur n°13 de Mantes Ouest, à la suite du dédoublement de la bretelle de sortie de l'A13.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

CC_2021-12-16_35 - CONVENTION PARTENARIALE AVEC ILE-DE-FRANCE-MOBILITES ET L'OPERATEUR TRANSDEV RELATIVE A L'EXPLOITATION DES RESEAUX DE BUS A ACHERES ET CONFLANS-SAINTE-HONORINE : AVENANT N°2

Rapporteur : Pierre-Yves DUMOULIN

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

92 POUR

1 CONTRE : VIREY Louis-Armand

8 ABSTENTION : LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, MARTINEZ Paul, MELOTTO Louise, NAUTH Cyril, PRELOT Charles, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, SAINZ Luis

6 NE PREND PAS PART : CHARBIT Jean-Christophe, DUMOULIN Pierre-Yves, JEANNE Stéphane représenté(e) par MULLER Guy, OLIVE Karl, OURS-PRISBIL Gérard, PLACET Evelyne

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant de prolongation de la convention partenariale tripartite n°042 entre la Communauté urbaine, Île-de-France Mobilités et l'opérateur Transdev pour le périmètre d'Achères/Conflans jusqu'au 31 juillet 2022 à minuit.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC_2021-12-16_36 - FIXATION DES REDEVANCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Rapporteur : Gilles LECOLE

Détail des votes : Adoptée à la MAJORITE

72 POUR

12 CONTRE : CALLONNEC Gaël, CHARBIT Jean-Christophe, GIRAUD Lionel, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine, LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, LEPINTE Fabrice, MERY Philippe, MOISAN Bernard, NAUTH Cyril, REYNAUD-LEGER Jocelyne, WOTIN Maël

17 ABSTENTION : AOUN Cédric représenté(e) par VOILLOT Bérengère, BREARD Jean-Claude, DIOP Dieynaba, GASSAMA Aliou, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, JOREL Thierry, MADEC Isabelle, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel, MELOTTO Louise, MONTANGERAND Thierry, OLIVIER Sabine, PLACET Evelyne, QUIGNARD Martine, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis

6 NE PREND PAS PART : COLLADO Pascal, CONTE Karine, JEANNE Stéphane représenté(e) par MULLER Guy, KAUFMANN Karine, KOEING FILISIKA Honorine, NICOT Jean-Jacques représenté(e) par CONTE Karine

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE les redevances, abonnements et tarifs eau potable et assainissement collectif et non collectif applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 tels que détaillés dans les annexes 1, 2 et 3 (*cf annexes*)

ARTICLE 2 : DIT que ces redevances, abonnements et tarifs seront communiqués aux délégataires concernés,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces redevances, abonnements et tarifs communautaires.

ARTICLE 4 : AJOUTE que les recettes seront imputées aux budgets annexes eau potable et assainissement 2022 au chapitre 70.

CC_2021-12-16_37 - PRIX ET QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : RAPPORTS POUR L'ANNEE 2020

Rapporteur : Gilles LECOLE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

93 POUR

0 CONTRE

7 ABSTENTION : BARRON Philippe, CALLONNEC Gaël, GIRAUD Lionel, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine, LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, REYNAUD-LEGER Jocelyne

7 NE PREND PAS PART : CHARBIT Jean-Christophe, GRIS Jean-Luc, JEANNE Stéphane représenté(e) par MULLER Guy, MAUREY Daniel, SATHOUD Innocente Félicité, SIMON Josiane, ZUCCARELLI Fabrice représenté(e) par GRIS Jean-Luc

Le Conseil communautaire,

ARTICLE UNIQUE : EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport annuel pour le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport annuel pour le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2020 sur le périmètre de la Communauté urbaine.

CC_2021-12-16_38 - Etablissement des périmètres de protection de captages situés sur la commune de Buchelay et des captages Les Perruches et Malassis situés sur la commune de Rosny-sur-Seine : décision de poursuivre la procédure suite à l'avis hydrogéologique

Rapporteur : Gilles LECOLE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

99 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION : NAUTH Cyril

7 NE PREND PAS PART : CALLONNEC Gaël, CHARBIT Jean-Christophe, COLLADO Pascal, GRIS Jean-Luc, LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, REYNAUD-LEGER Jocelyne, ZUCCARELLI Fabrice représenté(e) par GRIS Jean-Luc

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : DECIDE de poursuivre la procédure d'établissement des périmètres de protection des captages P1, P2 et PGR situés sur la commune de Buchelay et des captages Les Perruches et Malassis situés sur la commune de Rosny-sur-Seine.

ARTICLE 2 : PREND ACTE que l'étude technico-économique a permis d'estimer le coût de mise en conformité pour la collectivité à 3 144 250 € HT (trois millions cent quarante-quatre mille et deux cent cinquante euros hors taxes), dont 3 137 500 € HT en investissement et 6 750 € HT en fonctionnement pour l'ensemble des captages.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits correspondants à la procédure seront inscrits au budget annexe eau potable 2022 au compte 6226, conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement,

ARTICLE 5 : AJOUTE que les investissements qui découleront de l'arrêté préfectoral seront inscrits à la programmation pluriannuelle d'investissement et les dépenses inscrites au budget eau potable au chapitre 2315, pour une réalisation dans les trois ans qui suivent la délivrance de l'arrêté préfectoral.

CC_2021-12-16_39 - Assainissement collectif et non collectif des communes de Boinville-en-Mantois, Goussenville et Jumeauville : délimitation des zonages

Rapporteur : Gilles LECOLE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

100 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION : NAUTH Cyril

6 NE PREND PAS PART : CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, GRIS Jean-Luc, LEMARIE Lionel représenté(e) par JOSSEAUME Dominique, MORILLON Atika, ZUCCARELLI Fabrice représenté(e) par GRIS Jean-Luc

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE les zonages d'assainissement collectif et non collectif des communes de Boinville-en-Mantois, Goussonville et Jumeauville établis par l'étude de schéma directeur d'assainissement.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CC_2021-12-16_40 - BASSIN VERSANT DE LA SEINE MANTOISE ET DE SES AFFLUENTS, DE POISSY A LIMETZ VILLEZ : CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU ET CLIMAT » AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ILE DE FRANCE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS, LE SMSO, LE SIARP, ET L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Rapporteur : Gilles LECOLE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

99 POUR

0 CONTRE

3 ABSTENTION : LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, NAUTH Cyril, REYNAUD-LEGER Jocelyne

5 NE PREND PAS PART : CHARBIT Jean-Christophe, JOREL Thierry, PLACET Evelyne, POYER Pascal, SIMON Josiane

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE le contrat territorial eau et climat entre le SMSO, la Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France, le SIARP, la Communauté de communes du Pays Houdanais, la Communauté urbaine et l'AESN.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit contrat.

CC_2021-12-16_41 - FLOTTE DE VEHICULES DE LA COMMUNAUTE URBAINE : PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DES AMENDES ET CONTRAVENTIONS POUR LESQUELLES LE CONTREVENANT N'A PAS ETE IDENTIFIE

Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

102 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5 NE PREND PAS PART : AIT Eddie, CHARBIT Jean-Christophe, MAUREY Daniel, MORILLON Atika, OLIVE Karl

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE le paiement par la Communauté urbaine des treize amendes forfaitaires majorées pour infraction routière initiale pour lesquelles la désignation du conducteur du véhicule au moment de l'infraction n'a pu être régulièrement effectuée ou n'a pu être établie, pour un montant total de 2 612,50 € (deux-mille-six-cent-douze euros et cinquante centime) et des éventuels frais d'actes ou amendes pour non-désignation associés.

ARTICLE 2 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget principal, chapitre 67, nature 6712 (fonction 020).

CC_2021-12-16_42 - RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE PAR LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE : ADHESION DE LA COMMUNAUTE URBAINE A LA PROCEDURE

Rapporteur : Jean-Marie RIPART

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

100 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

7 NE PREND PAS PART : CHARBIT Jean-Christophe, DIOP Dieynaba, JOREL Thierry, KOEING FILISIKA Honorine, MONTANGERAND Thierry, OLIVE Karl, PELATAN Gaëlle

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne va engager début 2022, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ARTICLE 2 : PREND ACTE que les taux de cotisation seront soumis préalablement à la Communauté urbaine afin qu'elle puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023.

CC_2021-12-16_43 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean-Marie RIPART

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

97 POUR

0 CONTRE

4 ABSTENTION : CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc représenté(e) par GUIDECOQ Christine, NAUTH Cyril

6 NE PREND PAS PART : CHARBIT Jean-Christophe, GASSAMA Aliou, JOREL Thierry, MORILLON Atika, PERRON Yann, PLACET Evelyne

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE la mise à jour globale du tableau des effectifs ci-joint en annexe ;

ARTICLE 2 : DIT, pour les postes de catégorie A, B et C, que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 3 : AJOUTE que le niveau de recrutement doit alors impérativement correspondre à un niveau d'études supérieures et/ou une expérience significative, concernant les emplois relevant de la catégorie A.

ARTICLE 4 : AJOUTE que la rémunération sera fixée par rapport à un échelon du cadre d'emplois de référence, auquel s'ajoute le régime indemnitaire, selon les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice et celle détenue par l'agent ainsi que son expérience.

ARTICLE 5 : PRECISE que chaque emploi prévu au tableau des effectifs est ouvert à l'ensemble des grades appartenant au cadre d'emplois de référence.

CC_2021-12-16_44 - EXAMEN DES COMPTES DES ANNEES 2016 ET SUIVANTES DE LA COMMUNAUTE URBAINE PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE : COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

Rapporteur : Raphaël COGNET

Le Conseil communautaire,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la communication des observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, portant sur l'examen des comptes 2016 et suivants.

CC_2021-12-16_45 - COMPETENCE PARCS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE : RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Pierre-Yves DUMOULIN

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : PREND ACTE des rapports d'activité sur l'année 2020 des concessionnaires de service public de la Communauté urbaine, sur la compétence parcs de stationnement en ouvrage établis pour les contrats suivants :

CC_2021-12-16_46 - COMPETENCE TRANSPORTS URBAINS : RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Pierre-Yves DUMOULIN

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport d'activité sur l'année 2020 du concessionnaire de service public de la Communauté urbaine, sur la compétence transports urbains, établi pour le contrat de délégation du service public pour la gestion de la gare routière de Mantes-en-Yvelines et du local conducteur en pôle gare de Rosny-sur-Seine conclu avec la société RATP Développement.

CC_2021-12-16_47 - COMPETENCE CHAUFFAGE URBAIN : RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Franck FONTAINE

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : PREND ACTE des deux rapports d'activité sur l'année 2020 des concessionnaires de service public de la Communauté urbaine, sur la compétence chauffage urbain, établis pour les contrats suivants :

- délégation de service public de production, transport et distribution d'énergie calorifique sur la commune des Mureaux
- délégation de service public d'exploitation de chauffage collectif dans la commune de Mantes-la-Jolie

CC_2021-12-16_48 - COMPETENCE EAU POTABLE : RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Gilles LECOLE

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : PREND ACTE des rapports d'activité 2020 des concessionnaires de service public pour la compétence eau potable établis pour les contrats suivants :

- délégation de service d'eau potable à la société SAUR pour :
 - Brueil-en-Vexin, Drocourt, Evecquemont, Fontenay-Saint-Père, Sailly et Vaux,
- délégation de service d'eau potable à la société SEFO pour :
 - Achères,
 - Andrésy, Chanteloup les Vignes, Conflans Sainte-Honorine, Triel sur Seine,
- délégation de service d'eau potable à la société SFDE – VEOLIA pour :
 - Gaillon-sur-Montcient, Jambville, Lainville en Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient,
 - Meulan
- délégation de service d'eau potable à la société SUEZ pour :
 - Mantes-la-Ville, Guerville, partiellement Magnanville et Buchelay,
 - La Falaise,
 - Arnouville lès Mantes, Auffreville-Brasseuil, Boinville-en-Mantois, Goussonville, Hargeville, Jumeauville, Vert,
 - Carrières-sous-Poissy,
 - Les Mureaux, Bouafle,
 - Nézel,
 - Verneuil-sur-Seine et Vernouillet,
 - Poissy,
 - Chapet,
 - Flins-sur-Seine,
 - Gargenville, Juziers, Mézy et Hardricourt
- délégation de service d'eau potable à la société VEOLIA pour :
 - Epône, Mézières,
 - Issou,
 - Ecquevilly,
 - Aulnay-sur-Mauldre, Aubergenville, Flacourt,
 - Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Follainville-Dennemont, Guernes, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, St-Martin-la-Garenne et Soindres (6 mois).

CC_2021-12-16_49 - COMPETENCE ASSAINISSEMENT : RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Gilles LECOLE

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : PREND ACTE des rapports d'activité 2020 des concessionnaires de service public pour la compétence assainissement établis pour les contrats suivants :

- délégations d'assainissement avec la société DERICHEBOURG pour :
 - Verneuil et Vernouillet,
- délégation d'assainissement par SAUR pour :
 - Secteur 2 : Arnouville-lès-Mantes, Boinville-en-Mantois, Brueil-en-Vexin, Drocourt, Epône, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Fontenay-Saint-

Père, Gargenville, Goussonville, Guernes, Guerville, Hargeville, Issou, Jumeauville, Les Mureaux, Mézières-sur-Seine, Porcheville, Sailly, Saint-Martin-la-Garenne,

-délégations d'assainissement avec la société SEFO pour :

- Secteur 5 : Aubergenville, Tessancourt-sur-Aubette, Les-Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval,
- Achères,
- Secteur 4 : Andrésy, Chanteloup-les-Vignes et Conflans,

-délégations d'assainissement avec la société SFDE - VEOLIA pour :

- Juziers,

-délégations d'assainissement avec la société SUEZ pour :

- La Falaise,
- Carrières sous Poissy,
- Aulnay sur Mauldre et Nézel,
- Médan,
- Gaillon-sur-Montcient, Jambville, Lainville en Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient,
- Ecquevilly,
- Villennes-sur-Seine,
- Secteur 1 : Auffreville-Brasseuil, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Favrieux, Flacourt, Fontenay-Mauvoisin, Jouy-Mauvoisin, Le Tertre-Saint-Denis, Magnanville, Mantes-la Jolie, Mantes-la-Ville, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Perdreauxville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Soindres, Vert,

-délégations d'assainissement avec la société VEOLIA pour :

- STEP d'Epône et Mézières-sur-Seine,
- Vaux sur Seine,
- Secteur 3 : Bouafle, Chapet, Evécquemont, Hardricourt, Mézy-sur-Seine, Meulan-en-Yvelines, Poissy, Triel-sur-Seine,

CC_2021-12-16_50 - COMPETENCE DECHETS : RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Jean-Luc GRIS

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : PREND ACTE des rapports d'activités sur l'année 2020 des concessionnaires de services publics de la Communauté urbaine, sur la compétence maîtrise des déchets, établis pour les contrats suivants :

- délégation du service public de construction, financement et gestion du centre de valorisation énergétique et du centre de tri des recyclables propres et secs de Guerville par la société VALENE.
- délégation du service public de gestion, livraison et maintenance des bacs de collecte sur le territoire de 8 communes du secteur de la Communauté urbaine (Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Villennes-sur-Seine, Triel-sur-Seine, Evécquemont, Ecquevilly, Vaux-sur-Seine et Meulan) par la société GENERIS.

CC_2021-12-16_51 - COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DU CONCESSIONNAIRE DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Fabienne DEVEZE

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport d'activité sur l'année 2020 du concessionnaire de service public de la Communauté urbaine, sur la Compétence développement économique :

-Exploitation, gestion et commercialisation d'un ensemble immobilier par la SPL Grand Paris Seine et Oise Immobilier d'entreprises

CC_2021-12-16_52 - COMPETENCE SPORT : RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Karl OLIVE

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : PREND ACTE des rapports d'activité sur l'année 2020 des concessionnaires de service public de la Communauté urbaine, sur la compétence sport établis pour les contrats suivants :

-délégation du service public d'exploitation d'Aquasport et Aqualude à la société VM78200 / VERT MARINE

-délégation du service public d'exploitation du centre aquatique de Conflans-Sainte-Honorine à la société TILOS / VERT MARINE

-délégation du service public de construction exploitation des Bains de Seine Mauldre à la société ESPACEO

La fin de la séance est prononcée à 20h55.

**L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition
au Service des assemblées**

Compte-rendu affiché le 23/12/2021.